cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cailine Kyle
https://www.cadre21.org/membres/101279015076729facd59e70

Date d'obtention : 2026-10-25 15:27:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode Sexto commence par l'accueil de la personne qui signale et de la victime. Il faut les rassurer, les soutenir et leur faire sentir qu'elles font partie de la solution. L'incident est ensuite évalué sans jugement à l'aide de la grille, selon quatre éléments : l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Les informations sont vérifiées en rencontrant individuellement les autres élèves concernés, tout en protégeant la vie privée de chacun.

La suite dépend des informations recueillies. Si des éléments laissent croire à un acte malveillant, il faut communiquer avec le service de police sans compléter la grille avec l'instigateur. Sinon, la rencontre avec celui-ci permet de mieux comprendre son geste et d'orienter la suite de l'intervention. Tout au long de la démarche, il faut agir rapidement pour limiter la diffusion, éviter de consulter les images et assurer le soutien des jeunes. Les communications avec les parents et les démarches auprès des partenaires doivent suivre le protocole prévu.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens l'importance de ne pas me fier uniquement au signalement initial et de vérifier les faits sans porter de jugement, puisque de nouvelles informations peuvent modifier l'orientation de l'intervention. Un échange initialement volontaire peut aussi évoluer vers des menaces ou vers une diffusion non consentie. La méthode SEXTO permet de structurer l'évaluation, de reconnaître les indices de malveillance et de déterminer quand passer le relais au service de police. Enfin, l'accueil doit rassurer les élèves et favoriser leur confiance, tout en protégeant leur vie privée et en leur offrant du soutien.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'évaluation de l'incident me semble l'étape la plus délicate, particulièrement lorsqu'il faut distinguer un geste impulsif d'un geste malveillant. Cette distinction influence directement la suite de l'intervention. Je devrai recueillir les faits avec neutralité, sans minimiser la situation ni tirer trop rapidement des conclusions sur les intentions des élèves.

Dans mon rôle, je serai particulièrement attentive à respecter les limites de mon intervention et à reconnaître le moment où le service de police doit prendre le relais. Je devrai aussi concilier la collecte d'informations avec les besoins de la jeune victime : l'écouter, vérifier son état et la rassurer sans la culpabiliser. La démarche ne doit pas me faire perdre de vue la personne qui a besoin de soutien.